



RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE (OPERATIONS COMPLEXES) Niveau B1-BR-B2-BC

PUBLIC VISE

→ Références réglementaires

- ✓ Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail.
- ✓ Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10
du Code du Travail.
- ✓ Opérations Electriques :
Norme NF C 18-510.

→ Pré-requis

- Etre qualifié en électricité.
- Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.

→ Durée

- 2 jours (recyclage).

→ Périodicité

- Recommandée : 3 ans.

→ Nombre de participants

- 10 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- Local électrique,
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,
- Equipement permettant un dépannage et une connexion (pour habilitation BR).
- Equipements de protection (ex. : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage...),
- Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT,
- Equipements de protection individuels.

- **Exécutants** d'opérations électriques antérieurement habilités **B1** ou **B1V**, **Chargés de Travaux** antérieurement habilités **B2**, **B2V** ou **B2V Essai**, **Chargés d'Intervention Générale** antérieurement habilités **BR**, **Chargés de Consignation** antérieurement habilités **BC**, **Chargés d'Opération Spécifique** antérieurement habilités **BE Essai** et ayant déjà suivi la formation initiale correspondante. Voir le programme de formation initiale pour le détail du public concerné.

OBJECTIFS

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Module « Recyclage N° 4 »

- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
 - ↳ Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.).
 - ↳ Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation.
 - ↳ Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
 - ↳ Appréhender une zone de voisinage.
- Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.).
 - ↳ Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
 - ↳ Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection (outillage isolé, VAT, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
 - ↳ Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations.

INNOPREV SAS

6, rue du Parc 74100 Annemasse

www.innoprev.com - Tel.: 09.88.99.99.59

Enregistré sous le numéro : 827 402 90 274

SAS au Capital variable de 10000€ - Siret : 79984297600018

- ⌘ Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- ⌘ Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des opérations (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

- Décrire les opérations de la consignation et les documents associés.
 - ⌘ Réaliser des consignations sur différents types d'ouvrages ou d'installations.

- Nommer les documents applicables dans le cadre des opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
 - ⌘ Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations.

- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une opération.
 - ⌘ Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
 - ⌘ Éliminer un risque de présence tension dans la zone de voisinage renforcé.

- Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
 - ⌘ Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.

- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
 - ⌘ Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
 - ⌘ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

➔ Evaluation théorique et pratique

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Notes

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.

Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.